

Peter Düggeli & Carmen Siegrist
Impasse du Pra-du-Haut 8
1728 Rossens

le 6 août 2025

Direction du développement
territorial, des infrastructures, de la
mobilité et de l'environnement
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

**Prise de position relative à la consultation du 23 juin relative à l'inscription dans la LATeC
d'une distance minimale entre les habitations, ainsi qu'à la consultation du 13 juin 2025
concernant les adaptions apportées au projet de PSEM suite à la consultation de 2024**

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous tenons à défendre l'inscription d'une distance minimale de 200 m entre les habitations et les exploitations de gravière. Cette distance peut être réduite à 100 m en fonction des circonstances et doit être de 300 m pour les zones d'habitation dans l'axe des vents.

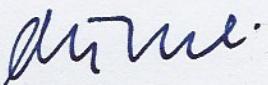
Une telle mesure est indispensable afin de protéger la santé des populations concernées, riveraines des exploitations et des routes d'accès contre les nuisances. Cela est d'autant plus indispensable avec la densification des zones à bâtir qui augmente d'autant le nombre de personnes potentiellement affectées. Pour le surplus, nous soutenons la formulation de l'art. 154 al. 3 LATeC proposée par « Groupement citoyen pour un PSEM durable ».

Nous souhaitons également exprimer notre opposition à l'encontre des adaptations apportées au projet de PSEM tel que mis en consultation le 13 juin 2025 et nous adhérons à la prise de position du « Groupement citoyen pour un PSEM durable ». Nous nous opposons également à la destruction de la quasi-totalité de la forêt de Chaney.

Les adaptations apportées au projet de révision du PSEM ne tiennent compte que très partiellement des critiques émises lors de la consultation de 2024. Il demeure entaché de nombreux vices de forme et de fond qui vont à l'encontre de l'intérêt public, des droits des particuliers et de la liberté communale.

Par cette raison il convient de redémarrer la procédure de manière transparente et respectueuse des droits des intérêts des citoyens et des communes. M. Jean-François Steiert, Conseiller d'État de Fribourg, s'est prononcé dans *La Liberté* du 7 septembre 2024 comme suit : « Si toutes les réponses nous disent de reprendre à zéro, nous y réfléchirons ». Cette promesse n'a visiblement pas été tenue.

En vous remerciant de votre attention et de prendre note de nos prises de position relatives aux deux consultations, nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations,



Peter Düggeli



Carmen Siegrist